

# Préparation de la programmation FEADER 2014-2020 en Rhône-Alpes

Réunion de concertation avec le  
partenariat régional  
26 septembre 2013

# Ordre du jour:



- ▶ 9h30 -10h30: réunion plénière
  - Introduction Michel Grégoire et Gilles Pelurson
  - État d’avancement et réponse aux premières questions
- ▶ 10h30 – 13h30: ateliers
- ▶ 13h30 – 15h00: repas
- ▶ 15h – 17h: réunion plénière
  - Synthèse de la production des ateliers
  - Discussion
  - Calendrier des prochaines étapes
  - Conclusion

# Éléments de contexte



- ▶ Un cadre réglementaire non stabilisé:
  - Consolidation du Règlement Développement Rural : le 6 septembre
  - Cadre national:
    - ICHN, MAE : fin 2013
    - Installation: loi d'avenir agricole printemps 2014
  - Décision sur la période de transition: en cours
- ▶ Un calendrier serré: objectifs:
  - rédaction du PDR pour fin 2013
  - transmission à l'UE fin mars 2014

# Etat d'avancement: 1- stratégie



- ▶ Groupe technique piloté RRA – DRAAF
- => Production d'un document de travail sur AFOM / besoins et objectifs du PDR
- ▶ Concertation régionale: mai 2013
  - ▶ Transmission V0 en juillet

Depuis,

- ▶ Nouveaux éléments méthodologique Commission : mise en adéquation de la V0 avec les exigences EU

# Etat d'avancement: 2 - mesures

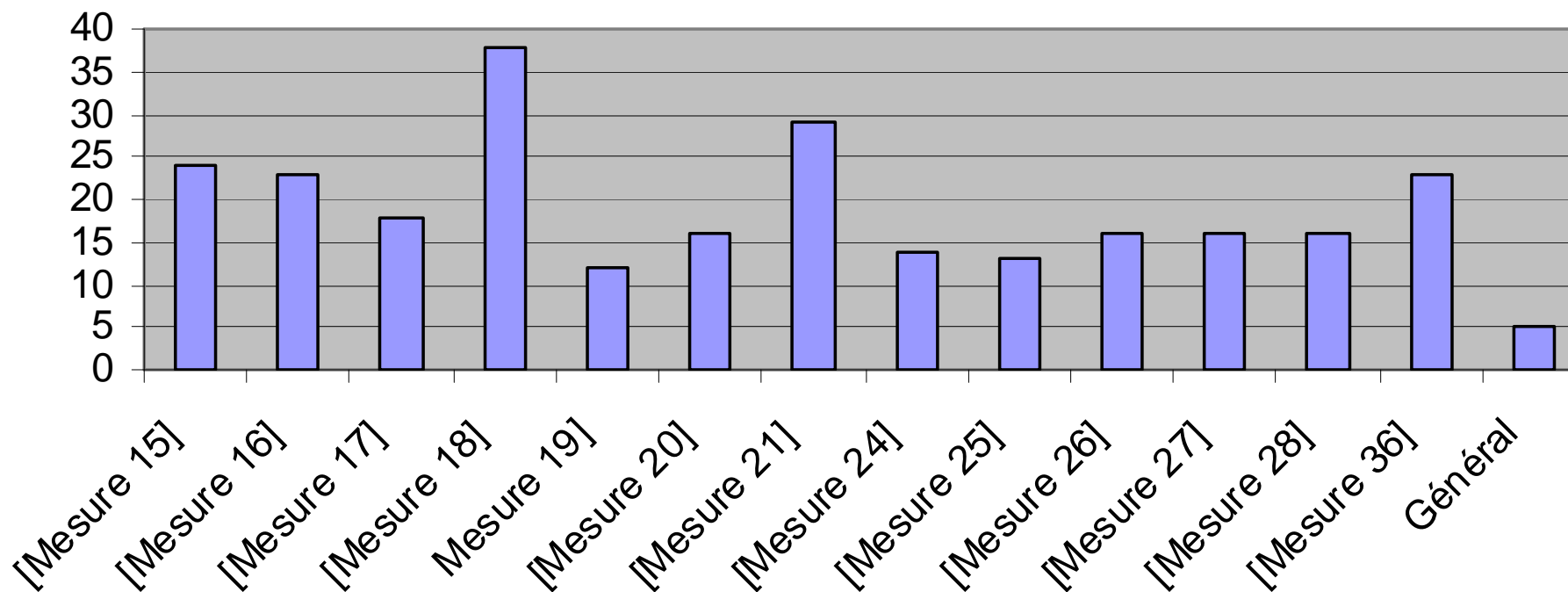


- ▶ Rédaction des projets de mesures, hors cadre national (ICHN, Installation, MAE, protection prédateurs) : binôme Région – Etat
  - ▶ Diffusion le 17 juillet et questionnaire en ligne.
- ⇒ Une cinquantaine de contributions

# Analyse des contributions



## Nombre de contributions par mesures



Des groupes de travail thématiques par mesures (investissements, forêt)  
Certaines fiches mesures ont été modifiées, en version provisoire

# Principes d'écriture des mesures



- ▶ V0 des mesures = une base de travail (impossible de partir de la page blanche: complexité, délais)
- ▶ Les mesures doivent servir la stratégie: tout n'est pas finançable
- ▶ Volonté de prévoir un cadre:
  - qui permette:
    - des évolutions en cours de programme
    - de tenir compte de la diversité territoriale
  - mais qui:
    - exclue des mesure spécifiques à une filière ou à un territoire
    - inclue des choix en opportunité/ stratégie ou / moyens
- ▶ Validation finale par les élus régionaux

# Principes de gestion



- ▶ Une exigence de simplification :
  - Un dossier unique pour tous les financeurs
  - Une instruction unique (par DDT en général)
  - Le paiement associé (FEADER et contreparties) par l'ASP
    - ⇒ Nécessité pour les cofinanceurs (yc la Région), de réviser leurs dispositifs
- ▶ Une demande expresse au niveau national : la possibilité de conventions de reversement des aides, indispensable pour gérer certaines mesures



# Modalités de rédaction



- ▶ Une rédaction à deux niveaux:
  - Le PDR: document stratégique. Objectif: être aussi précis que l'exige la réglementation européenne, mais ne pas aller au-delà
  - Un document de mise en œuvre (en particulier critères et modalités de sélection, modalités et taux de financement)
- ⇒ Relecture prévue des mesures par un groupe de travail « simplification »

# Gouvernance (projet à préciser)



- ▶ Comités de suivi et CRP (instances européennes)
- +
- ▶ Une « COREAM » FEADER stratégique (AG, cofinanceurs et partenariat)
  - ▶ Des comités techniques (avec secrétariats techniques) par groupes de mesures en rapport avec les 6 priorités du FEADER

# La maquette financière



- ▶ Des incertitudes liées:
  - au périmètre du 2ème pilier (gestion des risques et transfert bio)
  - à l'augmentation du taux de cofinancement européen des mesures du cadre national (ICHN, MAE, installation)
    - ⇒ Nécessité de transferts 1er vers 2ème pilier ?
- ▶ Des obligations:  $ICHN + MAE + AB > 25\%$ ,  $LEADER > 5\%$ ...
- ▶ Un principe: pas d'enveloppe ni de cahier des charges spécifique à un cofinancier (ss programme)
- ▶ Une méthode:
  - 1. ce qu'on veut faire (⇒ fin octobre)
  - 2. Comment on le finance (⇒ fin novembre)

# Les mesures non soumises à la concertation régionale



- ▶ En attente du cadre national, mesures:
  - 20 : installation (JA) et transmission
  - 21 partie protection prédateur
  - 29-31 : MAE. Un catalogue de mesures nationales potentiellement mobilisables par les Régions.
  - 32-33: ICHN
  - 35 : MAE forestière hors N2000 ?
  - 37 : gestion des risques (lien avec mesure 19)
- ▶ Non retenues à ce stade:
  - 23 : boisement des terres agricoles (opportunité)
  - 34 : bientraitance des animaux (id)
  - 35: MAE forestière hors N2000 ?

# Le volet territorial du FEADER



- ▶ Concertation spécifique: le 11 octobre
- ▶ Un outil générique: des stratégies locales de développement agricole et forestier
- ▶ Un outil spécifique: LEADER (mesures 42-45). Les cibles:
  - L'innovation
  - Les territoires de projet organisés existants (CDDRA, PNR)
  - Quelques thématiques d'avenir des territoires ruraux
- ▶ NB: dans le PDR, les collectivités territoriales sont éligibles comme bénéficiaires en tant que gestionnaires de terres ou propriétaires forestiers

# Les articulations entre fonds - 1



- ▶ Natura 2000:
  - FEADER:
    - DOCOB N2000 (mesure 21)
    - MAE N2000 agricoles et forestières (mesure 31)
  - FEDER: investissements non productifs hors agriculture et forêt
- ▶ TIC: FEDER: stratégie globale d'aménagement numérique du territoire

# Les articulations entre fonds - 2



## ► Filière bois (aval sylviculture):

### – FEADER:

- investissements individuels ETF (mesure 27), micro et petites entreprises 1ere et 2ème transformation en zone rurale: < 50 salariés, 10 M€ CA (mesure 20, ss mesure à créer)
- Transfert de connaissance (mesure 15), conseil (mesure 16), et coopération (mesure 36): ensemble de la filière (zone rurale)

### – FEDER: stratégies collectives

# Les outils d'ingénierie financière ?



- ▶ Une alternative à la subvention, recyclage des crédits publics
  - ▶ A adapter au cycle de vie des entreprises:
    - Démarrage: investissements : garanties d'emprunts, prêts bonifiés ?
    - Développement: besoins en fonds de roulement: avances remboursables ?
    - Diversification, innovation: capital risque ?
  - ▶ Gros projets (ETI,...)
  - ▶ Microfinance ?
- ⇒ analyse des besoins à réaliser (évaluation ex ante)



# Les ateliers : objectifs



- ▶ L'appropriation collective du règlement européen et des mesures
  - ▶ La confrontation et l'échange des points de vue
- ⇒ Capitaliser et hiérarchiser les contributions

# Les ateliers : mode d'emploi -1



- ▶ 5 ateliers thématiques, répartis sur plusieurs tables :
- Transversal: mesures 15, 16, 18C5, 36  $\Rightarrow$  3 tables
- Territoires, milieux naturels: 18D, 20C, 21  $\Rightarrow$  4 tables
- Production agricole: 18A, 18C, 19 et 24  $\Rightarrow$  4 tables
- Transformation alimentaire, groupements de producteurs et qualité: 17, 18B, 28  $\Rightarrow$  2 tables
- Forêt: 18C1, 25, 26, 27  $\Rightarrow$  2 tables

# Les ateliers : mode d'emploi -2



- ▶ Fonctionnement d'un atelier: exemple à 3 tables
  - Temps 1: pour chaque table:
    - Attribution d'une (ou plusieurs) mesures
    - Introduction par référent Région ou Etat
    - Désignation d'un rapporteur parmi les participants
    - Examen collectif de la (ou des) mesure(s)
    - Le rapporteur note sur la table les conclusions de son groupe
  - Temps 2:
    - Les rapporteurs restent à leur place
    - Permutation circulaire des groupes
    - les rapporteurs présentent au nouveau groupe les conclusions du précédent
    - Le nouveau groupe complète ou amende ces conclusions
  - Temps 3: idem temps 2
  - Temps 4: synthèse pour l'ensemble de l'atelier par les rapporteurs

Bon travail !...

Les étapes suivantes...

Éléments de calendrier

# Les étapes suivantes: niveau régional



- ▶ Fin septembre: transmission d'une V1 « light » : V0 retravaillée + une première sélection des mesures et sous mesures à traiter
- ▶ 10 octobre: réunion interrégionale avec les services de la Commission
- ▶ 11 octobre: réunion de concertation volet territorial le
- ▶ 17 octobre: réunion avec les VP agriculture des CG le
- ▶ Octobre: échanges avec la commission sur la prise en compte de l'ensemble des concertations et de ses propres observations en (V1 »bis »)
- ▶ 18 novembre: réunion avec les cofinanceurs le sur la maquette financière
- ▶ Fin novembre: transmission d'une V2 à la Commission
- ▶ Janvier- mars 2014: finalisation évaluation ex ante et environnementale
- ▶ Avril 2014: transmission version « définitive » à la Commission de l'ensemble (V3 PDR et évaluations)
- ▶ 2014: discussions avec la Commission européenne

# Les étapes suivantes: niveau national



- ▶ Vote de la loi d'avenir agricole (installation, GIEE, agroécologie, ...) : session de printemps du parlement
- ▶ Réunion avec les Régions fin 1er semestre
- ▶ Début nouvelle programmation de tout ou partie du PDR au 1/01/15